



Département de la sécurité, des institutions et du sport
Service de la circulation routière et de la navigation

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport
Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Aux candidats au permis de conduire
des catégories "cyclomoteur" et "agricole"
dans les écoles

Notre réf. / De

Date Septembre 2026

Examens pour l'obtention du permis de conduire cyclomoteurs (catégorie M) et véhicules agricoles (catégorie G) dans les cycles d'orientation

Mesdames, Messieurs,

Ces examens sont ouverts aux candidats domiciliés **en Valais, nés avant le 1^{er} janvier 2014** et ne sont effectués qu'une fois par centre scolaire.

Le prix de l'examen est fixé à CHF 30.- auquel s'ajoute CHF 10.- pour la carte d'autorisation. Si une carte d'autorisation vous a été délivrée pour une même catégorie l'année dernière, vous l'obtiendrez gratuitement cette année. Ces émoluments vous seront facturés séparément.

La carte de l'année précédente ou une carte d'autorisation de couleur jaune ne sera pas admise pour un examen dans le cadre scolaire. **Chaque élève présentera le jour de l'examen la carte d'autorisation de couleur bleue qu'il aura obtenue durant l'année scolaire en cours.**

Une fois l'examen effectué, vous pourrez :

- **En cas de réussite**, confirmer votre adresse sur la carte d'autorisation et nous la retourner au plus tôt une semaine avant vos 14 ans révolus. Dans ce cas, l'émolument pour l'obtention du permis est fixé à CHF 53.50 pour toutes les catégories.
- **En cas d'échec**, déposer une demande pour faire un nouvel examen auprès du Service de la circulation routière et de la navigation ou vous inscrire dans le cadre de l'école pour l'année scolaire suivante.

**La carte de couleur bleue n'est pas admise pour faire l'examen
au Service de la circulation routière et de la navigation.
Une carte de couleur jaune est indispensable dans ce cas.**



Pour vous y inscrire, vous devez remplir uniquement le formulaire spécifique « **Demande de permis de conduire liée à un examen au cycle d'orientation** ».

- **Le contrôle de la vue est nécessaire pour toutes les catégories.**
- **La signature des parents est obligatoire.**
- **Le nom du cycle dans lequel l'examen sera fait est indispensable.**
- **Joindre une copie recto verso de la pièce d'identité.**

Ce formulaire doit ensuite être déposé auprès du contrôle des habitants de la commune du domicile.

- La rubrique « Contrôle des habitants » doit être complétée et visée par la commune du domicile.
- Le dossier sera renvoyé par l'Administration communale au Service de la circulation routière et de la navigation **au plus tard pour le 21 décembre 2026**. **Passé ce délai, il ne nous sera plus possible de répondre à votre demande.**

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous restons à votre disposition pour de plus amples informations et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Décaillet R.

Raphaël Décaillet
Expert de la circulation